

MINISTERE DU TOURISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-=-=-=-=-=-

**C A B I N E T**

-=-=-=-=-=-

**Déclaration du Gouvernement lue par Madame Arlette  
SOUDAN-NONAUT, Ministre du Tourisme et de  
l'Environnement à l'occasion de la commémoration de  
la Journée Internationale de la Protection de la Couche  
d'Ozone du 16 septembre 2018**

***Septembre 2018***

## **Chers Compatriotes**

La Communauté internationale célèbre, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le 16 septembre de chaque année, la Journée Internationale de la Protection de la Couche d'Ozone, pour commémorer la signature en 1987 du Protocole de Montréal relatif aux substances conduisant à la réduction de la couche d'ozone.

Cette journée représente une opportunité pour les Nations Unies, de sensibiliser les Etats et tous les habitants de la terre au problème de la protection de la couche d'ozone. Elle marque la volonté commune et solidaire d'éradiquer tous les facteurs qui endommagent ou sont susceptibles d'endommager la couche d'ozone, chère à l'existence de notre planète.

Pour cette année, le thème choisi est : « ***Gardons la tête froide et poursuivons nos efforts*** ».

## **Chers Compatriotes,**

Ce thème, sous lequel se commémore la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, doit être perçu comme un cri de ralliement exhortant tous les Etats parties au Protocole de Montréal, à poursuivre leurs efforts menés jusque-là pour la protection de la couche d'ozone. Ces efforts ont doré et déjà permis d'éliminer et de bannir la consommation de la totalité des gaz réfrigérants connus sous le nom de Chlorofluorocarbures ou CFC, très nocifs pour la couche d'ozone. Ils ont également contribué de manière significative à l'atténuation du réchauffement climatique, en évitant une quantité estimée à plus de 135 milliards de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone entre 1990 et 2010.

## **Chers compatriotes,**

Comme vous le constatez, la Communauté internationale est sur la bonne voie pour éradiquer la totalité des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, grâce à la disponibilité sur le marché international et local, des gaz réfrigérants alternatifs qui sont désormais abondamment utilisés dans les ménages et dans l'industrie. Ces gaz sont connus sous les appellations commerciales de R410a, R407a, R404a, pour ne citer que ceux-là.

L'utilisation de ces substances alternatives permet aujourd'hui la fermeture progressive du trou de la couche d'ozone, longtemps décrié, protégeant ainsi notre planète des rayons solaires ultraviolet B, qui sont des rayons calcinants.

Cependant, bien que réputés inoffensifs à la couche d'ozone, ces réfrigérants alternatifs ont pour propriété d'être également des gaz à effet de serre, participant ainsi au réchauffement global de la planète.

Comme on peut le constater, un nouveau défi se dresse devant le Protocole de Montréal, initialement préoccupé uniquement par la protection de la couche d'ozone. Il s'agit du changement climatique imputable entre autres à la trop forte concentration, de ces gaz alternatifs dans l'atmosphère.

L'Amendement au protocole de Montréal, adopté le 14 octobre 2016 à Kigali, au Rwanda, lors de la vingt huitième réunion des Etats Parties est en passe de contribuer davantage à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'entrée en vigueur de cet amendement prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et notamment la mise en œuvre des projets y relatifs, devrait atténuer une augmentation des températures à hauteur de 0,5° C avant la fin du siècle, protégeant ainsi à la fois la couche d'ozone et le climat.

### **Chers compatriotes,**

Le Congo a ratifié la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone le 16 novembre 1994 en même temps que le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et l'Amendement de Londres y afférent.

Les autres amendements subséquents adoptés à Montréal, Copenhague et Beijing ont été ratifiés en 2001.

La ratification de tous ces instruments juridiques a permis à notre pays de s'arrimer à la dynamique internationale en faveur de la protection de la couche d'ozone.

De plus, depuis 2013, notre pays, à l'instar des autres Etats Parties au Protocole de Montréal, met en œuvre son Plan de Gestion d'Élimination des Hydrochlorofluorocarbures.

A travers ce plan, le Congo a pris l'engagement d'éliminer à l'échéance 2030, la dernière génération des gaz réfrigérants qui détruisent la couche d'ozone. L'objectif final est d'éliminer 100% des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur le territoire national.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, plusieurs activités ont déjà été réalisées, entre autres :

- la mise en place d'une réglementation nationale en matière de contrôle des importations, exportations et

réexportations des gaz réfrigérants et équipements qui les contiennent ;

- la formation des agents de douanes et des autres administrations publiques concernées dans l'identification des Hydrochlorofluoro- carbures ;
- la formation des techniciens frigoristes dans l'identification, la récupération et la conversion des Hydrochlorofluorocarbures ;
- la dotation des services de douanes et des techniciens frigoristes en matériels servant à l'identification, la récupération et la conversion des Hydrochlorofluorocarbures.

Ces efforts inlassables réalisés par la République du Congo s'inscrivent dans le cadre de la politique de gestion durable de l'environnement, chère à Son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la république, notamment dans son Projet de société "La Marche vers le Développement".

Ces efforts, aussi louables soient-ils, méritent d'être renforcés. C'est ici l'occasion de réitérer notre engagement de renforcer les contrôles aux frontières et sur le marché des produits chimiques, ainsi que de faire aboutir le processus de ratification de l'Amendement de Kigali, déjà amorcé. Il s'agit pour notre pays, de ne pas rester en marge de la dynamique internationale en faveur de l'environnement.

### **Chers compatriotes,**

A l'occasion de l'édition 2018 de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, le Gouvernement de la République et la Nation tout entière s'associent à la Communauté internationale en réitérant leur engagement et leur solidarité à protéger la couche d'ozone.

J'exhorte tout le peuple congolais à utiliser les réfrigérants hydrocarbures et les réfrigérants « dits naturels », compatibles avec l'environnement, en vue de protéger l'humanité des conséquences néfastes de la dégradation de la couche d'ozone et du réchauffement climatique.

Ensemble, œuvrons pour la durabilité de notre planète.

Vive la coopération internationale,

Vive le Congo,

**Je vous remercie**

La Ministre,

**Arlette SOUDAN-NONAUT.-**